

Bachelier en enseignement section 1

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE	Tél : +32 (0) 67 55 47 37	Fax : +32 (0) 67 55 47 38	Mail : edu-braine@helha.be
HELHa Gosselies Rue de l'hôtel Saint-Jacques 4 6041 GOSSELIES	Tél : +32 (0) 71 35 29 34	Fax : +32 (0) 71 35 41 28	Mail : edu-gosselies@helha.be
HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT	Tél : +32 (0) 69 67 21 00	Fax : +32 (0) 69 67 21 05	Mail : edu-leuze@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

U2101 AFP et stage 2.1 : appliquer des dispositifs conçus en collaboration avec les formateurs en section 1			
Ancien Code	PEUN2B11AFPS1	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	XEUB2110		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	6 C	Volume horaire	180 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<p>HELHa Braine-le-Comte Catherine FIASSE (catherine.fiasse@helha.be)</p> <p>HELHa Gosselies Anne-Sophie HALLEZ (anne-sophie.hallez@helha.be) Emeline CHERDON (emeline.cherdon@helha.be) Pauline LAMBRECHT (pauline.lambrecht@helha.be) Laurence MISONNE (laurence.misonne@helha.be) Johanna VAN DE PLAS (johanna.van.de.plas@helha.be)</p> <p>HELHa Leuze-en-Hainaut Laetitia CAMBIER (cambierl@helha.be) Céline VANDER MEULEN (celine.vander.meulen@helha.be) Dorothee DEBLIQUY (dorothee.debliquy@helha.be) Sandrine BOUCART (sandrine.boucart@helha.be) Isabelle ROSIER (isabelle.rosier@helha.be) Sophie COUTIER (sophie.coutier@helha.be) David GORET (david.goret@helha.be) Claire MEHAGNOUL (claire.mehagnoul@helha.be) Dorothee ROELANTS (dorothee.roelants@helha.be) Sylvie VIEREN (sylvie.vieren@helha.be)</p>		
Coefficient de pondération	60		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Conformément au décret du 02.12.2021, une attention particulière sera portée à l'éducation aux médias, à l'EVRAS et au genre, ces dimensions devant être intégrées de manière transversale dans tous les axes de la formation.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **Les compétences de l'acteur institutionnel, social et culturel**

- 1.1 Démontrer une connaissance, une compréhension et une conscience du rôle spécifique de l'enseignant en tant qu'acteur pédagogique, social, culturel au sein de l'école et de la société, y compris dans leur transformation, de la nécessité d'intégrer la diversité et de développer des pratiques citoyennes pour plus de cohésion sociale

Compétence 3 **Les compétences de l'organisateur et accompagnateur d'apprentissages dans une**

dynamique évolutive

- 3.1 Démontrer une connaissance et une compréhension des processus d'apprentissage, des contenus disciplinaires au bénéfice de choix didactiques et méthodologiques pertinents en fonction du contexte d'enseignement et de l'état de la recherche
- 3.2 Démontrer une maîtrise de la langue française écrite et orale pour enseigner et communiquer de manière approfondie dans la langue d'enseignement dans les divers contextes et les différentes disciplines liés à la profession
- 3.6 De manière transversale, intégrer les technologies numériques, l'éducation aux médias, l'EVRAS et la dimension de genre au bénéfice de la qualité des apprentissages

Compétence 4 **Les compétences du praticien réflexif**

- 4.1 Au travers d'un portfolio réflexif de développement de l'identité professionnelle, mener une analyse critique de ses pratiques et de leur impact sur les élèves, individuellement et avec ses pairs, en s'appuyant sur la recherche et les sciences humaines

Acquis d'apprentissage visés

- Mettre en œuvre des dispositifs élaborés notamment en AFP et/ou dans les unités d'enseignement en les adaptant aux spécificités du public (en concertation avec le maître de stage et le maître en psychomotricité).
- Analyser ses pratiques, notamment en référence aux cadres enseignés lors des séminaires.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PEUN2B11AFPS1A	AFP 2.1 : appliquer des dispositifs conçus en collaboration avec les formateurs en section 1	120 h / 4 C
PEUN2B11AFPS1B	Stage 2.1 : appliquer des dispositifs conçus en collaboration avec les formateurs en section 1	60 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 60 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEUN2B11AFPS1A	AFP 2.1 : appliquer des dispositifs conçus en collaboration avec les formateurs en section 1	40
PEUN2B11AFPS1B	Stage 2.1 : appliquer des dispositifs conçus en collaboration avec les formateurs en section 1	20

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

L'évaluation consiste en une évaluation intégrée.

Dans certains cas, le stage peut être réorganisé une seconde fois en fin de Q1, dans des conditions et selon des modalités qui seront précisées par écrit.

5. Cohérence pédagogique

Les différentes activités d'apprentissage de cette unité d'enseignement concourent ensemble à l'acquisition des compétences travaillées au sein de cette UE.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).

Bachelier en enseignement section 1

HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT
 Tél : +32 (0) 69 67 21 00 Fax : +32 (0) 69 67 21 05

Mail : edu-leuze@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

AFP 2.1 : appliquer des dispositifs vus en formation en section 1			
Ancien Code	22_PEUN2B11AFPS1A	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	ZEUB2111		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	120 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Laetitia CAMBIER (cambierl@helha.be) Céline VANDER MEULEN (celine.vander.meulen@helha.be) Dorothée DEBLIQUY (dorothee.debliquy@helha.be) Sandrine BOUCART (sandrine.boucart@helha.be) Isabelle ROSIER (isabelle.rosier@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Mettre en œuvre des dispositifs travaillés au préalable avec les différents partenaires et analyser a posteriori leur mise en œuvre.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

1. Mettre en œuvre des dispositifs élaborés notamment en AFP et/ou dans les unités d'enseignement en les adaptant aux spécificités du public (en concertation avec le maître de stage et le maître en psychomotricité).
2. Analyser ses pratiques, notamment en référence aux cadres enseignés lors des séminaires.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

L'activité d'apprentissage consiste à réfléchir et construire un matériel didactique afin de pouvoir réaliser un stage avec une prise en charge complète de la classe, sous la supervision du titulaire de classe.

Démarches d'apprentissage

Réflexion individuelle, par groupe.
 Échange interactif.
 Retour réflexif avant et après le stage.

Les étudiants effectuent leurs stages en M2 (pouvant inclure M3). L'accompagnement de stage est assuré par les maîtres assistants de la Haute Ecole et par les maîtres de stage. Il s'agit de mettre en pratique les démarches vues dans les différents cours. La participation aux cours est indispensable pour se préparer aux activités de stage.

Dispositifs d'aide à la réussite

Participer aux différents cours préparatoires, poser des questions.
 Profiter de la semaine de préparation pour prendre des rendez-vous avec des professeurs de la HE et poser des questions.
 S'entretenir avec le maître de stage pour s'assurer de la réalisation effective des activités pensées.

Sources et références

Voir connected

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Supports donnés lors des séances de cours + déposés sur connected.

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation se base un bilan pluriel de compétences élaboré à partir du référentiel de formation et est réalisé par un jury de professeurs.

Les maitres de stage assurent un évaluation formative.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Stg	100			Stg	100
Période d'évaluation						

Stg = Stages

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 40

Dispositions complémentaires

Voir document vademecum.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).

Bachelier en enseignement section 1

HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT
 Tél : +32 (0) 69 67 21 00 Fax : +32 (0) 69 67 21 05

Mail : edu-leuze@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Stage 2.1 : appliquer des dispositifs vus en formation en section 1			
Ancien Code	22_PEUN2B11AFPS1B	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	ZEUB2112		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	60 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Laetitia CAMBIER (cambierl@helha.be) Sandrine BOUCART (sandrine.boucart@helha.be) Laetitia CAMBIER (cambierl@helha.be) Sophie COUTIER (sophie.coutier@helha.be) David GORET (david.goret@helha.be) Claire MEHAGNOUL (claire.mehagnoul@helha.be) Dorothée ROELANTS (dorothee.roelants@helha.be) Isabelle ROSIER (isabelle.rosier@helha.be) Céline VANDER MEULEN (celine.vander.meulen@helha.be) Sylvie VIEREN (sylvie.vieren@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Mettre en œuvre des dispositifs travaillés au préalable avec les différents partenaires et analyser a posteriori leur mise en œuvre.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Appliquer des dispositifs élaborés notamment en AFP et/ou dans les unités d'enseignement en les adaptant aux spécificités du public (en concertation avec le maître de stage et le maître en psychomotricité).

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Les stages consistent à une prise en charge complète de la classe, sous la supervision du titulaire de classe.

Démarches d'apprentissage

Les étudiants effectuent leurs stages en M2 (pouvant inclure M3). L'accompagnement de stage est assuré par les maîtres assistants de la Haute Ecole et par les maîtres de stage. Il s'agit de mettre en pratique les démarches vues dans les différents cours. La participation aux cours est indispensable pour se préparer aux activités de stage.

Dispositifs d'aide à la réussite

Participer aux différents cours préparatoires, poser des questions. Profiter de la semaine de préparation pour prendre des rendez-vous avec des professeurs de la HE et poser des

questions.

S'entretenir avec le maître de stage pour s'assurer de la réalisation effective des activités pensées.

Sources et références

Voir Connected

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Supports donnés lors des séances de cours + déposés sur connected.

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation se base un bilan pluriel de compétences élaboré à partir du référentiel de formation et est réalisé par un jury de professeurs.

Les maîtres de stage assurent un évaluation formative.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Stg	100			Stg	100
Période d'évaluation						

Stg = Stages

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

Voir document vademecum.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).